



**DECISION N° 28-2024**

**Portant validation de conventions de partenariat dans le cadre du projet  
Semaine de la Jeunesse**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant  
délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu les projets de convention de partenariat

Considérant le projet de Semaine de la Jeunesse,  
Considérant la volonté de la Ville de participer financièrement aux repas vendus aux jeunes  
de 12 à 25 ans,

**DECIDE :**

De valider la convention de partenariat avec la SAS « La Famille Sawatdee » permettant  
une prise en charge de 2 € par plat dans la limite de 50 plats.

De valider la convention de partenariat avec la société « La Fabric » permettant une prise  
en charge de 2 € par plat dans la limite de 100 pizzas.